

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 1

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 10 Février 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

OBJET

Coopération Décentralisée - Appel à Projets du Ministère des Affaires Etrangères et
du Développement International - Projet " EnVol "

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255**

PRESENTATION

Nom du Projet : EnVol

Thématiques : Mobilité internationale - Service Civique à l'international – Volontariat européen - Coopération Décentralisée

Chef de File : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Structure opérationnelle : Association Eurocircle

Partenaires du projet :

- les collectivités locales françaises
 - o La Mairie d'Aix-en-Provence,
 - o La Mairie de La Ciotat,
- Les collectivités locales étrangères :
 - o La Mairie de Haifa (Israël),
 - o La Mairie d'Etchmiadzine (Arménie),
 - o La Mairie de Pecs (Hongrie),
 - o La Mairie de Singen (Allemagne).
 - o La Mairie de Gênes (Italie).

Co-Financeur du Projet :

- Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI)

Contexte :

Le CD13 et les partenaires du projet souhaitent s'engager dans une politique de lutte active contre le chômage, et contre celui des jeunes en particulier.

Le projet « ENVOL » entend promouvoir l'Engagement Volontaire et la mobilité internationale comme un outil d'accompagnement vers l'emploi. Il a pour objectif de permettre à 30 jeunes de bénéficier d'une mobilité internationale aujourd'hui clairement identifiée comme une aide à l'insertion sociale et professionnelle.

Le projet « ENVOL » entend par ailleurs favoriser les échanges entre territoires de coopérations décentralisées et de jumelages.

Dans cette optique, l'accueil de volontaires européens et l'envoi de jeunes volontaires en Service Civique a pour but :

- de renforcer et de pérenniser les liens internationaux existants entre les partenaires publics engagés dans le projet,
- de lutter contre le chômage des jeunes.

Le dossier ENVOL a été déposé en réponse à l'appel à projet « Jeunesse II » du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International et a été retenu par ce dernier.

Le projet a su retenir l'attention du Quai d'Orsay par son ampleur et son ambition tant par le nombre de jeunes que par la qualité du partenariat international présenté ; mais également par la priorité donnée aux « Jeunes Ayant Moins d'Opportunités » (JAMOs) ou les jeunes « Not in Education, Employment or Training » (NEETs).

Mise en œuvre opérationnelle

Les jeunes seront accueillis au sein de structures associatives qui souhaitent participer au projet et qui auront été retenues sur les zones de coopérations par la collectivité locale partenaire de chaque zone.

L'association Eurocircle, structure spécialisée dans la mobilité internationale, aura la charge de coordonner l'ensemble des mobilités de jeunes et de fédérer le réseau des structures d'accueil jeunes tant sur le territoire français que sur les territoires étrangers partenaires.

Bénéficiaire(s) du projet

Les bénéficiaires directs du projet « ENVOL » sont au total 30 jeunes entre 18 et 30 ans, incluant à 33% les JAMOs (jeunes ayant moins d'opportunités) ou NEETs (not in education, employment ou training)

Nombre de jeunes concernés par une mobilité dans le cadre du projet (répartition prévisionnelle) :

- 25 jeunes des BdR qui partiront en service civique,
- 5 jeunes qui seront accueillis comme volontaires européens dans les BdR,

Intérêts pour les collectivités partenaires (françaises et étrangères)

- Communiquer sur son engagement relatif au volontariat et au service civique, et à la mobilité internationale,
- Communiquer sur son engagement dans la lutte contre le chômage et notamment le chômage des jeunes,
- Participer à un projet de coopération internationale bénéficiant aux jeunes de son territoire,
- Participer à un projet de coopération internationale conduit en partenariat avec le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de la Jeunesse, tout en bénéficiant du cofinancement de ces derniers.
- Contribuer à la dynamique de coopération et de jumelage
- Etre partenaire d'un projet de coopération internationale sans avoir ni les contraintes de la coordination opérationnelle du projet, ni la responsabilité du chef de file (CD13),

Budget

Postes de recettes :

CD Bouches du Rhône	110.000 EUR
▪ Numéraire	80.000
▪ Valorisation	30.000
Mairies Françaises	12.000 EUR
▪ La Ciotat	7.000
▪ Aix-en-Provence	5.000
Mairies Etrangères	3.000 EUR
MAEDI	97.000 EUR
TOTAL :	222.000 EUR

Auquel se rajoutent les indemnités versées par le Ministère de la Jeunesse aux 25 jeunes services civiques qui partiront et les financements issus du Programme ERASMUS de la Commission Européenne permettant l'accueil dans les BdR des 5 volontaires.

PROPOSITIONS

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- **valider la perception de la recette** du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) via la préfecture de région, d'un montant de 97.000 euros,
- **valider le reversement de cette recette** 97.000 euros à l'association « Eurocircle », partenaire du projet qui a pour mission de conduire les activités de terrain,
- Pour se faire, m'autoriser à signer avec l'association «Eurocircle » la convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€,
- valider, pour ce projet spécifique, le principe d'un versement échelonné en 2 mandatements de la subvention,
- **valider l'engagement de 80.000 euros du Conseil Départemental** tel que présenté dans le dossier de candidature déposé auprès du MAEDI (et retenu par lui), selon des modalités d'attribution présentées dans un rapport en CP prochaine.

La recette sera perçue au chapitre 74 du budget départemental.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL